

L'herbier de Posidonie un objectif de [PROTECTION] majeur



Alliance Posidonia
Tous engagés pour une Méditerranée vivante et préservée

L'herbier de Posidonie est un refuge pour un quart des espèces animales et végétales sous-marines, c'est un pôle de biodiversité. Il produit de grandes quantités de matière végétale et d'oxygène. Il piège et fixe les sédiments, stabilise les fonds marins et stocke du carbone.



© Florent Beau

Les herbiers couvrent 66% des fonds sous-marins le long de la Corse et 34% des fonds sous-marins le long du continent.



© Parc national de Port-Cros

Sur le littoral, les feuilles mortes de Posidonies s'accumulent et forment des banquettes qui protègent les plages et atténuent leur érosion.

Plus de 30 ans de protections

Dans l'ensemble de la Méditerranée, la Posidonie, les herbiers et les banquettes qu'elle forme sur les plages, font l'objet de protections à de multiples niveaux. Ils sont protégés depuis 1988 en France : il est interdit « de détruire, de colporter, de mettre en vente, de vendre ou d'acheter et d'utiliser tout ou partie de la plante vivante ou morte ».

Mais une pression réelle



© Marine Poûlain - Parc national de Port-Cros

La pression de mouillage est devenue la menace principale exercée sur l'herbier de Posidonie. En une dizaine d'années, certains secteurs ont perdu plus de 100 ha d'herbier.

Au mouillage, agissez comme un pro :

- Utilisez les applis Nav&Co et Donia pour connaître les fonds marins et éviter d'ancrer dans les herbiers
- Recherchez des zones sableuses
- Relevez l'ancre à l'aplomb du navire



Ancre

Les bonnes pratiques

Les herbiers et les Aires marines protégées (AMP)

Les AMP sont une des réponses à la protection de l'herbier de Posidonie. Les parcs nationaux, parcs naturels marins, sites Natura 2000 ou réserves naturelles couvrent en Méditerranée plus de 70 % du littoral côtier. Ils protègent, en Provence-Alpes-Côte d'Azur 84 % de l'herbier (vivant et mort), en Occitanie 96 % et en Corse, 86%.

Des actions fortes y sont menées en terme de sensibilisation, avec des campagnes de terrain régulières. Certains secteurs menacés ont été interdits au mouillage.



Posidonia oceanica, une plante à croissance très lente



© Patrice Francour

La Posidonie vit de la surface à 40 mètres de profondeur sur le littoral méditerranéen. Absente à proximité des embouchures des fleuves côtiers et des étangs saumâtres, elle ne tolère pas la dessalure.

Elle est constituée de tiges rampantes, enfouies dans le sédiment, appelés rhizomes et qui se terminent par un groupe de 4 à 8 feuilles, longues de 20 à 80 cm. Les rhizomes portent aussi des racines, qui s'enfoncent jusqu'à 70 cm dans le sédiment.

Sa floraison se produit l'automne. Il faut 6 à 9 mois aux fruits pour mûrir. De la forme d'une olive, ils contiennent une seule graine et peuvent s'échouer sur la plage. Mais la reproduction de la Posidonie se fait surtout par des boutures et la floraison reste un évènement peu fréquent.

Sa croissance est très lente, la Posidonie ne pousse que de quelques centimètres par an, et une fois détruit l'herbier ne peut être restauré.



© Patrice Francour



Provence-Alpes-Côte d'Azur

vivre et respecter la mer au quotidien



Plaisanciers, vous avez déjà rencontré la campagne Ecogestes Méditerranée?

Partagez votre expérience et vos pratiques en participant à l'enquête menée par nos ambassadeurs.

Scanner le QR Code pour accéder au formulaire de réponse. Votre avis compte !

Merci d'agir à nos côtés pour préserver la Méditerranée.

www.ecogestes-mediterranee.fr

[ecogestesmediterraneepaca](https://www.facebook.com/ecogestesmediterraneepaca)

Avec le soutien de :



Impression : gwen-déa.fr - Réduction : Ecogestes Méditerranée - Imprimé avec des encres végétales sur papier recyclé
Contact coordination régionale : CPE Îles de Lérins et Pays d'Azur - +33 (0)4 93 26 80 - giazaur@opiazaur.fr

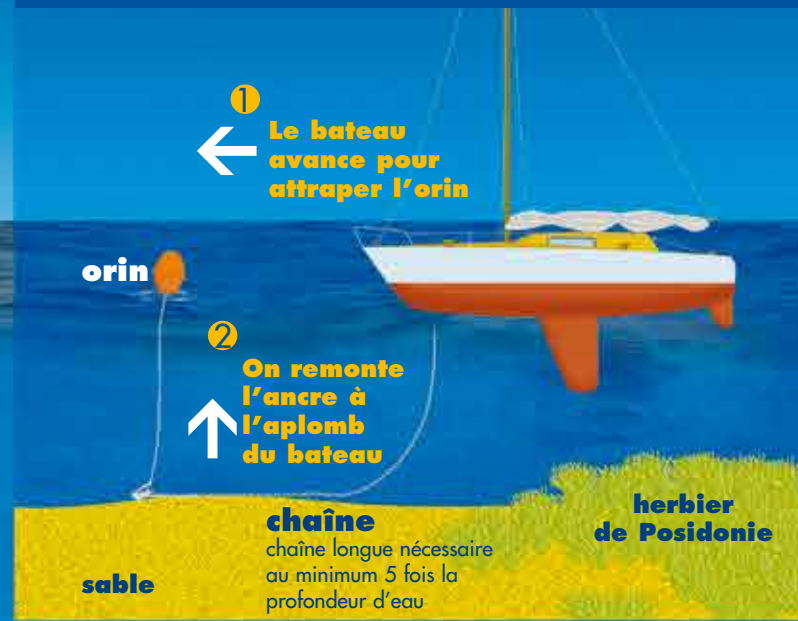
1 000 exemplaires - Juin 2026 - Textes : certains droits réservés
Crédit photo (couverture) : Florent Beau - Ne pas jeter sur la voie publique
Creative Commons

Mes [ÉCOGESTES] pour vivre et respecter la [MER] au quotidien



Agissons ensemble pour préserver la [mer]

L'appli Nav&Co vous permet d'éviter d'ancre dans les herbiers de Posidonie.



La pêche professionnelle

Respecter le travail des pêcheurs et leurs zones de pratique en évoluant à plus de 150 m d'un engin de pêche.

Pour repérer un filet et sa délimitation, identifier deux balises, qui sont souvent l'une noire et l'autre rouge. Il est interdit d'amarrer son navire à une balise de pêche.

Ramassage des oursins

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la pêche des oursins est interdite du 1^{er} mars au 14 décembre inclus. En dehors de ces périodes, les quantités sont limitées à deux douzaines d'oursins par pêcheur et par jour (avec un maximum de 5 douzaines par navire au-delà de deux personnes embarquées). La taille minimale de capture est fixée à 5 cm de diamètre sans les piquants.

La chasse sous-marine

Autorisée à partir de 16 ans. Une assurance spécifique et une bouée de signalisation sont obligatoires. Il est interdit de posséder simultanément sur le bateau de l'équipement de plongée et un fusil de chasse sous-marin.

Se renseigner sur les zones et les périodes autorisées. Respecter les espèces protégées et les tailles minimales de capture et l'obligation de marquage.

La plongée bouteille

Penser à se signaler avec le pavillon alpha.

Participer à la protection du milieu en respectant ces consignes : ne rien remonter à la surface, ne pas nourrir les poissons, limiter les contacts avec le fond (mains et palmes), certaines espèces sont fragiles.

Les prélèvements de poissons

Les prélèvements des poissons de petite taille provoquent la réduction de la ressource.

Respecter les tailles de capture minimales et le matériel autorisé. Respecter les réglementations spécifiques dans certaines aires marines protégées.



Pêche des tellines

Dans les Bouches-du-Rhône les quantités de coquillages pêchées sont limitées pour certaines espèces par personne et par jour comme les tellines et la palourde (Arrêté du 11 juin 2015).

Cette ressource est fragile, respecter les consignes de prélèvement.



La vie au port et à bord

Vaisselle en mer

#1 Utiliser des produits d'origine végétale ou mieux attendre de faire une escale au port.

Entretien de l'embarcation

#1 Préférer des produits écolabellisés offrant une meilleure garantie environnementale. Être vigilant quant aux quantités utilisées

Les huiles solaires

Les couches d'huiles forment un écran à la surface de la mer diminuant la photosynthèse indispensable à la vie. Éviter les huiles solaires et se protéger plutôt avec des laits solaires ou tout autre produit soluble dans l'eau.

Sanitaires

#2 Utiliser de préférence les sanitaires du port lorsque vous êtes à quai. Se renseigner sur la mise à disposition d'espace pour faire la vaisselle sur le port.

Commodités en mer

#2 Utiliser les toilettes marines loin des zones de baignade. Les rejets sont interdits de 0 à 12 miles nautiques.

Equiper son embarcation de cuves à eaux noires.

De plus en plus de ports sont équipés de systèmes de vidange.

Déchets

#4 Réduire les emballages et plastiques, et organiser le tri à bord.

Déposer vos déchets ménagers triés dans les points d'apport volontaires. Pour les déchets dangereux issus du carénage et de l'entretien du navire (batterie, huile, filtre à gazoil...), utilisez le point propre.

Avitaillement

#5 En l'absence de station d'avitaillement, se renseigner auprès du port pour savoir si l'avitaillement manuel est autorisé. Si oui, utiliser de préférence une pompe manuelle

pour éviter les renversements et contacter les équipes portuaires en cas de petites pollutions.

Son moteur

#5 Faire entretenir et réviser son moteur régulièrement, il fonctionnera mieux, consommera, polluera moins et fera moins de bruit.

#8 Utiliser des lubrifiants d'origine végétale et biodégradables qui ne persistent pas dans le milieu aquatique lors de leur rejet ou leur combustion.

Découvrez les vidéos Ecogestes Méditerranée et les bonnes pratiques en mer et au port



En apprendre davantage sur : www.ecogestes-mediterranee.fr

- Les espèces protégées**
la capture et le prélèvement en pêche de loisirs sont totalement interdits et sont sanctionnés.
- Grande nacre
 - Patelle géante
 - Grande cigale de mer
 - Datte de mer
 - Tortue caouanne
 - Phoque moine
 - Les cétacés
- Raie brunette
→ Herbier de Posidonie
→ Les mérus*
→ Corb*
- * En 2023, l'État a décidé de prolonger de 10 ans le moratoire sur la pêche des mérus, protégés depuis 1993, et des corbs, protégés depuis 2013. Cette mesure a également été étendue à quatre autres espèces de mérus en Corse.